



FOCUS

BUDGET COMMUNAL 2025

Le budget de la commune est le document fondamental qui régit la gestion financière de chaque commune. Il reflète les priorités locales, les investissements publics et la qualité des services offerts aux citoyens.

LES SOURCES DE REVENUS DE LA COMMUNE SONT :

Les impôts (taxe foncière, habitation sur les résidences secondaires, etc.)

Les dotations de l'état

Les subventions

Les revenus issus de services municipaux (comme les cantines scolaires)

LES DÉPENSES PRÉVUES SONT :

Les services publics (éducation, sécurité, voirie, etc.)

Les investissements (infrastructures, aménagements urbains, etc.)

Les dépenses de fonctionnement (dépenses courantes, salaires, entretien, etc.)

Le budget d'une commune doit être équilibré.

Les recettes doivent être égales aux dépenses.

Cela inclut des mesures d'économie et d'optimisation des ressources.

Compte tenu de la situation budgétaire due à la baisse des dotations de l'état, des augmentations des charges salariales, et de l'énergie, nous ne prévoyons pas d'investissements importants pour cette année.

Vous trouverez en pages intérieures les graphiques explicatifs du budget.



Pour information, la commune dispose d'un patrimoine immobilier dont la surface est supérieure à 8 000 m². Pour l'ensemble des bâtiments publics, les dépenses liées à la consommation des fluides (eau, gaz, électricité) atteignent 132 000 €.

Afin de poursuivre le travail engagé sur la maîtrise des consommations d'énergie, un audit est initié dans le cadre d'un partenariat avec l'organisme Territoire d'Energie Isère (TE 38). C'est le dispositif « Batiwatt » qui doit nous conduire à diminuer sensiblement la facture énergétique de la collectivité.

Parallèlement, un travail est mené autour de l'occupation des bâtiments publics et pourrait conduire à une ouverture réajustée de certains sites.

Par ailleurs, à l'instar des particuliers, plusieurs postes budgétaires connaissent une évolution sensible. Ainsi, le montant des primes d'assurance dépasse les 24 000 € et les frais engagés concernant la maintenance technique réglementaire sont à hauteur de près de 14 000 € par an.

A noter, également la hausse de la cotisation employeur dont la commune s'acquitte pour ses agents qui représente un surcoût supérieur à 10 000 € par an.

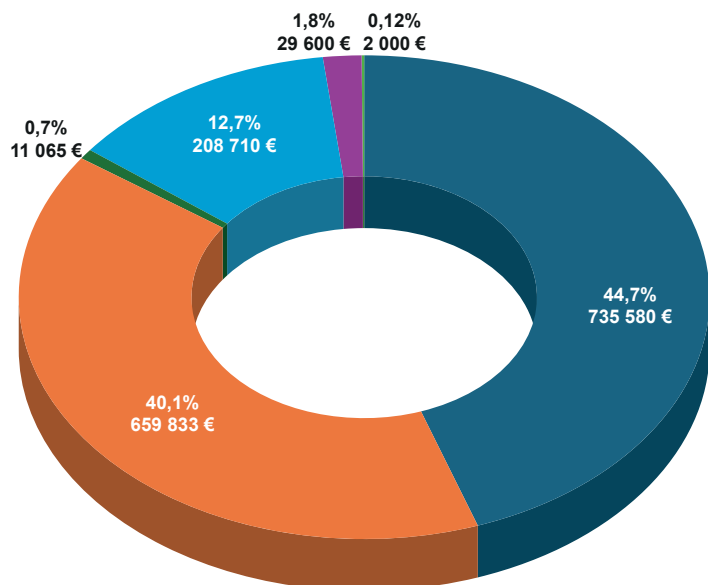
La démarche de mutualisation des moyens/ressources et un examen des contrats avec les fournisseurs de la commune seront de nouveau mis en œuvre.

LA PRIORITÉ IRA SUR LES TRAVAUX ENGAGÉS, À TERMINER, ET SUR LA SÉCURITÉ.

FONCTIONNEMENT

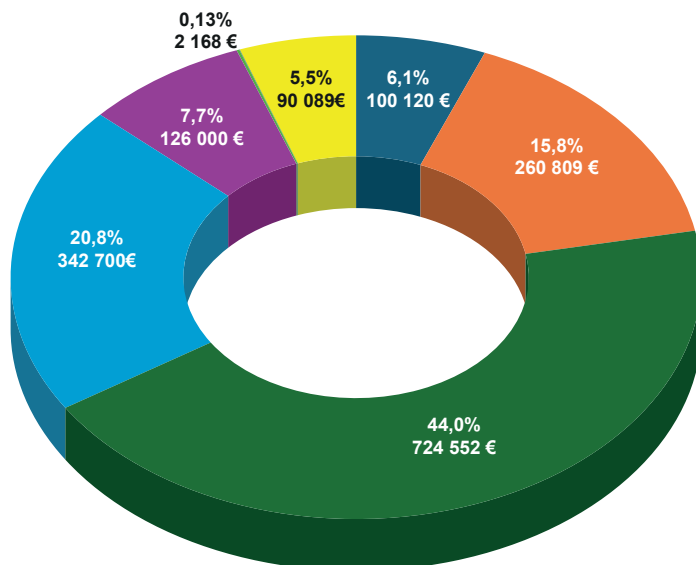
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 646 787,89 €

- Charges courantes (énergie, cantine, bâtiments, voiries)
- Charges de personnel
- Indemnités, cotisations, sdis, subventions
- Reversement de dotations
- Intérêts d'emprunts
- Annulation de titre



RECETTES FONCTIONNEMENT : 1 646 787,89 €

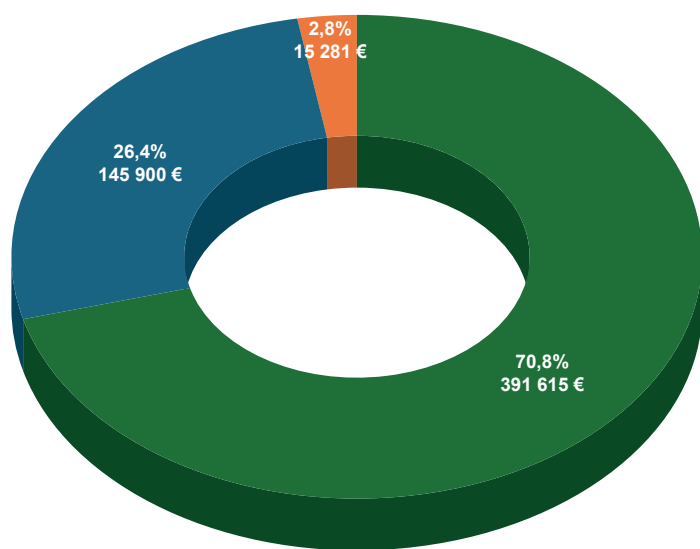
- Concessions, cantine
- Dotations état
- Remboursements emprunts UPE
- Excédent reporté
- Impôts et taxes
- Loyers, Carrières
- Reprises sur provisions
- Fiscalité locale



INVESTISSEMENT

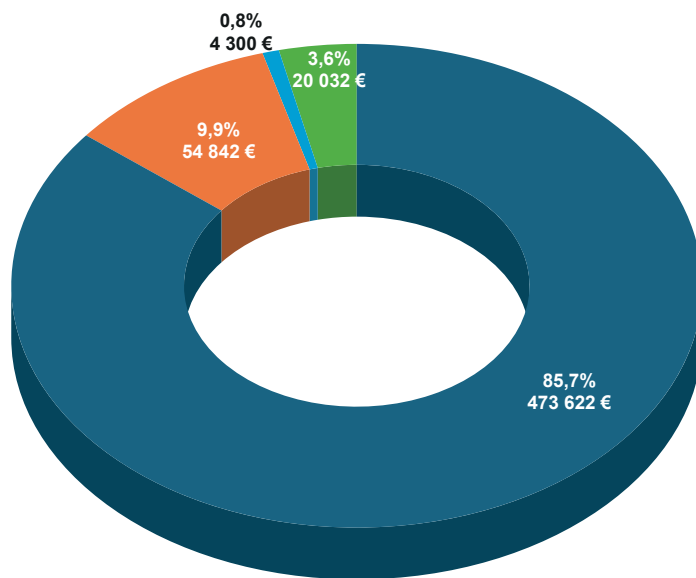
DEPENSES INVESTISSEMENT :
552 796,29 €

projets investissements Emprunts Déficit reporté



RECETTES D'INVESTISSEMENT :
552 796,29 €

Résultat capitalisé Subventions projets
Remboursements emprunts UPE FCTVA



Le budget voté le 25 mars 2025 affecte tous les citoyens de la commune par une augmentation des impôts au 1er janvier 2026. Ce n'est pas de gaieté de cœur que la décision a été prise, mais elle était nécessaire pour l'équilibre du budget.

LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE BÂTIE PASSERA
DE 37.40% À 38.52%,

LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE NON BÂTIE PASSERA
DE 63.88% À 65.79%,

LE TAUX DE LA TAXE D'HABITATION DES RÉSIDENCES SECONDAIRES PASSERA
DE 9.74% À 10.03%.

La construction du budget s'inscrit dans un contexte défavorable des finances publiques. La situation impose de faire des choix.

Votre soutien, votre implication, et votre compréhension sont importants pour le bon fonctionnement de notre commune.

VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE POSER TOUTES LES QUESTIONS DEMANDANT UN COMPLÉMENT D'INFORMATION, NOUS VOUS RÉPONDONS.

AGENDA

MAI

JEUDI 8 MAI - 10H00

Cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

> Place de la Mairie

MARDI 13 MAI À 19H30

Séance de conseil municipal

> Salle de conseil Mairie

VENDREDI 16 MAI À 19H30

Soirée Parta'jeux

> Salle de restauration scolaire

JUIN

DIMANCHE 1 JUIN - 8H00 À 18H00

Traditionnel pucier de l'Ascension

du club Bièvre Handball

Buvette et petite restauration

> Salle polyvalente

SAMEDI 14 JUIN - APRÈS MIDI

6ème édition du festival Sur le

Sentier des Arts - Bal des Arts

> Spectacles & expositions dans les jardins du village et à la cure (selon météo)

VENDREDI 20 JUIN - DÈS 17H

Spectacle de l'école suivi de la

Kermesse et du BAL des enfants.

Vente de repas par le Sou des Ecoles.

> Cour de l'école

À NOTER

LE PRINTEMPS EST DE RETOUR !

RAPPEL DES BONNES RÈGLES DU JARDINAGE ET BRICOLAGE

Avec les beaux jours, reviennent les tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs et autres engins bruyants, qui envahissent nos jardins autant que les mauvaises herbes.

Afin que chacun puisse profiter sereinement de son jardin et l'entretenir sans gêner ses voisins, nous rappelons les jours et heures auxquels il est permis d'utiliser des appareils bruyants :

Lundi au vendredi de 8h - 12h et 14h - 19h30

Samedi de 9h à 12h et 15h à 18h

Dimanche et jours fériés de 10h - 12h

Et c'est toute l'année pareil...

Lorsque vous aurez taillé, coupé, élagué, pendant les heures autorisées, ne brûlez pas tous ces déchets verts, c'est strictement interdit !

Les 6 déchèteries intercommunales du territoire sont à votre disposition pour évacuer le fruit de votre labeur (plus d'information sur le site www.bievre-isere.com).

Mais également la plateforme de dépôt de déchets verts, accès sur demande en mairie.

Merci à chacun de respecter les règles, et son voisinage.

MAIRIE DE SILLANS

384 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

38590 SILLANS

TÉL : 04 76 93 81 26

MAIL :

accueil@mairie-sillans.com

FACEBOOK : @MAIRIESILLANS

SITE : www.mairie-sillans.com

HORAIRES

LUNDI - MERCREDI - VENDREDI

8H - 12H

MARDI 8H - 12H ET 14H - 17H

JEUDI 14H - 18H00

**FERMETURE TOUS LES APRÈS MIDI
PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.**

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

LUNDI - MARDI - MERCREDI - VENDREDI :

8H - 11H45

JEUDI : 14H - 18H

SAMEDI : FERME

CONTACT : 04 76 07 50 80

RÉDACTION ET PHOTO : MAIRIE DE SILLANS

IMPRESSION SUR PAPIER RECYCLÉ ET MISE EN PAGE :

COMMINGRAPH 06 16 58 10 69